

# COMPTE RENDU

## CONSEIL MUNICIPAL DU 11 avril 2014

**PRESENTS** : MM. Carrère, Cazaux, Demoury, Estrade, Grandsimon, Haurine, Le Borgne, Lescoules, Lurie, Marchand, Marque, Mauriès-Lauberton, Pourtet, Sagnes, Salis.

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux et demande à Monsieur Jérôme Lurie d'être le secrétaire de séance.

### 1) **Observations sur le compte rendu précédent**

Avant d'aborder l'ordre du jour, monsieur le maire demande s'il y a des observations sur le compte rendu du conseil municipal du 4 avril 2014.

Monsieur Alain Lescoules intervient pour faire 2 observations :

1.1- Le compte rendu mentionne que « monsieur le maire informe le conseil municipal des responsabilités des Adjoints ». Or les attributions des adjoints n'ont pas été présentées à ce conseil municipal.

Monsieur le maire indique qu'elles seront précisées dans le compte-rendu de cette séance (voir en fin de compte-rendu).

1.2- Le compte rendu fait bien état de sa déclaration concernant le bilan de l'ancienne municipalité, mais ne reprend pas le contenu de ce bilan.

Monsieur le maire invite monsieur Lescoules à lui faire parvenir un résumé de son intervention pour qu'il soit inséré dans le compte rendu de cette séance du conseil municipal.

On passe ensuite à l'examen de l'ordre du jour

Monsieur le maire demande tout d'abord si le conseil municipal accepte les additifs à l'ordre du jour, ajoutés en procédure d'urgence. Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord.

### 2) **Examen de l'ordre du jour**

#### 2.1- Achat du terrain d'assise de la gendarmerie

Monsieur le maire explique que ce dossier a été élaboré par la précédente municipalité et qu'il entend le mener à bien.

Le notaire, Maître Roca, a besoin à la demande du vendeur d'une nouvelle délibération pour que le nouveau conseil municipal réaffirme son intention d'acheter ce terrain pour construire une gendarmerie.

Monsieur le maire propose de délibérer aux mêmes conditions financières : 88 € /m<sup>2</sup> soit un coût d'achat de 434 632 €, les frais d'actes étant à charge de la commune.

Une seule condition suspensive serait mentionnée, les financements étant acquis : le non-accord des propriétaires des fonds dominants profitant de la servitude d'accès grévant le bien acquis sur le déplacement de celle-ci sur l'emplacement réservé situé en bordure sud du terrain acquis.

Il demande au conseil municipal de l'autoriser à signer cet acte, même si les propriétaires des fonds dominants n'ont pas formellement donné leur accord, pour éviter une nouvelle délibération.

Monsieur le maire soumet cette délibération au vote. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

### 2.2- Accord de principe pour une vente de terrain à Monsieur Henri Fourcade

Monsieur Henri Fourcade doit, en raison de la crue de juin 2013 et de la nécessaire restructuration de son établissement commercial pour répondre à l'application de nouvelles normes techniques et de sécurité, reconstruire la cage d'ascenseur accolée au bâtiment sur l'arrière de celui-ci.

Cela implique également la réhabilitation de la façade arrière pour en améliorer l'esthétique. Cet aménagement impose une implantation de 12m<sup>2</sup> environ sur la parcelle communale cadastrée n°76.

Monsieur Henri Fourcade a besoin de cet accord de principe pour que son architecte poursuive son travail de conception.

Monsieur le maire soumet donc cet accord de principe au vote du conseil municipal. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

### 2.3- Création des postes de saisonniers aux Thermes, aux Services Techniques et à la piscine

Monsieur le maire indique que compte tenu de l'urgence de créer ces postes et d'embaucher les personnes (les Thermes ont ouvert leurs portes ce 7 avril), il s'est appuyé sur le canevas préparé par l'ancienne municipalité.

#### - Etablissement Thermal

- Création de 22 emplois saisonniers dont :

- 12 postes d'agents thermaux. La priorité a été donnée au personnel déjà employé l'année dernière.
- 8 postes de masseurs kinésithérapeutes dont 1 spécialisé en lymphologie
- 1 poste d'infirmière sur 28h/semaine

Ce poste est nouveau et est indispensable pour répondre aux exigences de l'ARS concernant le programme d'éducation thérapeutique autorisé depuis janvier 2014.

- 1 poste d'agent d'entretien et maintenance

Monsieur le maire donne une lecture exhaustive des durées de chaque poste et des conditions de rémunération.

Il soumet cette délibération au vote. Elle est approuvée à l'unanimité.

- Création d'un contrat à durée indéterminée

Monsieur le maire donne lecture de la délibération qui a pour objet de transformer le CDD d'un an de Julien Carassus en CDI, celui-ci ayant donné entière satisfaction.

Le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

#### - Services Techniques de la Ville

Monsieur le maire propose la création de 13 emplois temporaires pour les services techniques, auxquels s'ajoutent les emplois aidés conclus par la précédente municipalité.

Monsieur le maire donne les précisions nécessaires pour chaque poste : durée, et conditions de rémunération.

Monsieur Romain Estrade demande à connaître les noms des personnes embauchées.

Les personnes embauchées sont les suivantes :

- Aomar AGDAM
- Didier BAT
- Jean-Christophe MARTIN
- Christophe MERCERON
- Auguste PRATDESSUS
- Marc LAVAUD
- Fabrice DAVID
- Patrick LAMARQUE
- Christian THEIL
- André THOMAS
- Michel SASSO
- Fabien VAAST.

Concernant la candidature de Malicka AIGRON ? cette dernière a trouvé un autre travail, le poste est donc pour l'instant vacant

Une convention devra être établie avec la communauté de communes pour une reconduction de la mise à disposition de Jérôme ETCHEVERRY.

- Piscine Municipale

Celle-ci sera ouverte du 28 juin au 21 septembre.

La natation scolaire sera donc à nouveau en septembre.

Les MNS sont Francis BLOCH, Laurent LABARBE et Laetitia POURTET.

Les postes de caissières, nettoyage des locaux sont attribués à Claudine LONCA, Pauline GUILLEMBET et Anaïs CAZAUX.

Pour l'instant, la gérance de la buvette n'est pas attribuée. Une publicité sera faite localement, avec une date limite des candidatures fixée au 22 avril 2014.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la création de ces postes dans les services techniques, et à la piscine.

#### 2.4 – Délibération de principe – Article 3.1 du 26 juin 1984 – modifié

Cette délibération déjà prise en 2013 a pour objectif de permettre un bon fonctionnement des services communaux en permettant de remplacer des agents indisponibles, en congés maladie le plus souvent.

Monsieur le maire en donne lecture.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

## **2.5- Délégation de missions**

Cette délibération déjà prise en 2013 a pour objectif de permettre un bon fonctionnement des services.

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal de l'article L 2122-22 modifié par la loi n° 2005-882 du 2 août 2005 l'autorisant, par délégation du conseil municipal, à être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat, de certaines missions.

A l'issue de la lecture exhaustive de cet article, le conseil municipal décide à :

- **8 voix pour** : M. Grandsimon, Mme Sagnes, M. Lurie, Mme Haurine, M. Marchand, M. Laurent Cazaux, Mme Agnès Demoury, Mme Florence Marque,
- **7 abstentions** : M. Jean-Bernard Carrère, M. Romain Estrade, M. Jean-Claude Le Borgne, M. Alain Lescoules, Mme Séverine Mauriès-Lauberton, Mme Elisabeth Pourtet, Mme Magalie Salis

de déléguer les missions suivantes au maire :

1° procéder dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au « a » de l'article L 2221-5-1, sous réserve des dispositions du « c » de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires.

2° prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

3° passer les contrats d'assurance

4° créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux

5° accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges

6° fixer les rémunérations et régler les frais d'honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.

7° intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal

8° régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal

9° réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal

## **2.6 – Indemnités de fonction**

Monsieur le Maire rappelle que suite aux dernières élections, le conseil municipal a été installé au cours de la réunion du 4 avril 2014, les adjoints ayant été élus ce même jour.

Chacun s'étant immédiatement mis au travail, maire et adjoints peuvent prétendre dès leur entrée en fonction aux indemnités de fonction prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24-1,

Considérant que le Code susvisé fixe des taux maximums et qu'il y a lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au maire, aux adjoints,

Après avoir délibéré, à l'unanimité soit 15 voix pour, le conseil municipal

- DECIDE de fixer comme suit, avec effet rétroactif à la date du début du mandat et pour la durée de celui-ci, sauf délibération contraire future, le montant des indemnités :

Maire : 43 % de l'IB : 1015 – IM : 821 + 50 % commune touristique,  
Soit : 2451,95 € / mois.

1er, 2ème, 3ème et 4ème adjoints :  
16,50 % de l'IB : 1015 – IM : 821 + 50 % commune touristique,  
Soit : 940,86 € / mois.

Cette délibération annule et remplace la délibération prise par le conseil municipal en date du 25 mars 2008. Les crédits nécessaires seront inscrits au sous-chapitre 6531 du budget communal.

## **2.7 – Election des délégués communaux au sein des structures communales et intercommunales**

Monsieur le maire informe qu'il convient de procéder à l'élection des délégués communaux au sein des différentes structures communales et intercommunales. Il présente donc les candidats structure par structure.

### **SIVOM DU PAYS TOY**

Monsieur le maire présente pour la majorité les candidatures suivantes :

Au poste de titulaire : Laurent Grandsimon

Au poste de suppléant : Hervé Marchand

Monsieur le maire demande si d'autres candidats souhaitent se présenter. Aucun autre candidat ne se manifestant il est procédé à l'élection des délégués

Après délibération du conseil municipal, sont désignés :

- Laurent Grandsimon au poste de délégué titulaire du SIVOM du Pays Toy
- Hervé Marchand au poste de délégué suppléant du SIVOM du Pays Toy

Avec un vote à **8 voix « pour » et 7 voix « contre »** selon le détail du vote ci-dessous :

- **8 voix « pour »** : M. Grandsimon, Mme Sagnes, M. Lurie, Mme Haurine, M. Marchand, M. Laurent Cazaux, Mme Agnès Demoury, Mme Florence Marque,
- **7 voix « contre »** : M. Jean-Bernard Carrère, M. Romain Estrade, M. Jean-Claude Le Borgne, M. Alain Lescoules, Mme Séverine Mauriès-Lauberton, Mme Elisabeth Pourtet, Mme Magalie Salis

### **SIVOM DE L'ARDIDEN**

Monsieur le maire précise que la commune de Luz Saint-Sauveur a 9 délégués au sein de cette structure et les candidats de la liste de la majorité sont au nombre de 8. Monsieur le maire propose donc la candidature des 8 élus de la majorité soit :

- M. Laurent Grandsimon, Mme Annie Sagnes, M. Jérôme Lurie, Mme Marie-Rose Haurine, M. Hervé Marchand, M. Laurent Cazaux, Mme Agnès Demoury, Mme Florence Marque

Il propose également la candidature de monsieur Serge Balet pour le 9<sup>ème</sup> siège.

Monsieur Jean-Claude Le Borgne présente sa candidature.

La proposition de la majorité de désigner monsieur Serge Balet, un « non-élu », pour occuper le 9<sup>ème</sup> siège du SIVOM de l'Ardiden alors qu'il y a une candidature de l'opposition en la personne de Jean-Claude Le Borgne, provoque de vives protestations au sein de l'opposition.

Monsieur Alain Lescoules explique que c'est un déni de démocratie.

Monsieur Romain Estrade rappelle qu'ils représentent près de 50 % de la population, que l'addition au 1<sup>er</sup> tour des voix obtenues par la liste conduite par Alain Lescoules était supérieure à celle des voix obtenues par la liste conduite par Laurent Grandsimon, et que cette façon de faire, c'est-à-dire de désigner une personne qui ne s'est pas présentée aux suffrages des luzéens, même si elle est légale, est choquante.

Mme Séverine Mauriès-Lauberton estime quant à elle que cela augure vraiment très mal de l'avenir.

Monsieur le maire explique qu'il ne s'attendait pas à une candidature de l'opposition.

Mme Séverine Mauriès-Lauberton s'étonne, quant à elle, qu'il ait pu penser que l'opposition forte de 7 sièges ne présenterait pas de candidats.

Monsieur Laurent Grandsimon aurait souhaité que l'opposition se rapproche de lui avant le conseil municipal pour lui faire des propositions.

L'opposition répond que c'est à la majorité de faire des ouvertures et non l'inverse.

Monsieur Laurent Grandsimon dit qu'il n'a pas eu le temps, étant à la mairie de très longues journées pour parer aux urgences et prendre connaissance des dossiers.

Monsieur Alain Lescoules répond que le temps a bien été trouvé pour des tractations concernant les présidences et vice-présidences de la communauté de communes.

Monsieur le maire clôt le débat en disant qu'il ne peut être question de retirer la candidature de Serge Balet car il n'est pas présent dans la salle du conseil municipal. Il s'entretiendra donc ultérieurement avec les élus de sa majorité, une fois les élections au SIVOM de l'Ardiden passées, pour qu'un de ces élus se désiste au profit de Jean-Claude Le Borgne.

Sont donc élus au SIVOM de l'Ardiden :

- M. Laurent Grandsimon
- Mme Annie Sagnes
- M. Jérôme Lurie
- Mme Marie-Rose Haurine
- M. Hervé Marchand
- M. Laurent Cazaux
- Mme Agnès Demoury
- Mme Florence Marque
- M. Serge Balet

### **SIVU D'ELECTRICITE**

Au sein de cette structure, la commune de Luz Saint-Sauveur a 3 délégués.

Monsieur le maire présente les candidatures suivantes :

- Laurent Grandsimon
- Laurent Cazaux
- Jérôme Lurie

Monsieur Romain Estrade propose également sa candidature

Il est procédé à l'élection des délégués du SIVU d'électricité

#### **Candidatures de messieurs Laurent Grandsimon, Laurent Cazaux, Jérôme Lurie**

Les candidats ci-dessus précités obtiennent un vote à **8 voix « pour » et 7 voix « contre »** selon le détail du vote ci-dessous :

- **8 voix « pour »** : M. Laurent Grandsimon, Mme Annie Sagnes, M. Jérôme Lurie, Mme Marie-Rose Haurine, M. Hervé Marchand, M. Laurent Cazaux, Mme Agnès Demoury, Mme Florence Marque
- **7 voix « contre »** : M. Jean-Bernard Carrère, M. Romain Estrade, M. Jean-Claude Le Borgne, M. Alain Lescoules, Mme Séverine Mauriès-Lauberton, Mme Elisabeth Pourtet, Mme Magalie Salis

#### **Candidature de M. Romain Estrade**

Le candidat ci-dessus précité obtient un vote à 7 voix « pour » et 8 voix « contre » selon le détail du vote ci-dessous :

- **8 voix « contre »** : M. Grandsimon, Mme Sagnes, M. Lurie, Mme Haurine, M. Marchand, M. Laurent Cazaux, Mme Agnès Demoury, Mme Florence Marque,
- **7 voix « pour »** : M. Jean-Bernard Carrère, M. Romain Estrade, M. Jean-Claude Le Borgne, M. Alain Lescoules, Mme Séverine Mauriès-Lauberton, Mme Elisabeth Pourtet, Mme Magalie Salis

Après délibération du conseil municipal, sont désignés au poste de délégués du SIVU d'électricité :

- Laurent Grandsimon
- Laurent Cazaux
- Jérôme Lurie

### **Commission Syndicale de la Vallée de Barèges (CSVB)**

Monsieur le maire précise qu'il convient de désigner un syndic titulaire représentant la commune de Luz Saint-Sauveur à la CSVB. Il est possible de désigner un syndic suppléant mais il convient de préciser qu'en cas d'absence du syndic titulaire, le syndic suppléant pourra le représenter mais ne pourra en aucun cas intervenir dans les débats et participer au vote lors des séances de la CSVB.

Monsieur le maire présente les candidatures suivantes au poste de syndic titulaire de la Commission Syndicale de la Vallée de Barèges :

- Hervé Marchand, au poste de titulaire
- Laurent Cazaux, au poste de suppléant

Mme Elisabeth Pourtet, conseillère municipale, présente également sa candidature en tant que titulaire

### **Candidatures de messieurs Hervé Marchand et Laurent Cazaux**

- Hervé Marchand
- Laurent Cazaux

Les candidats ci-dessus précités obtiennent un vote à 8 voix « pour » et 7 voix « contre » selon le détail du vote ci-dessous :

- **8 voix « pour »** : M. Laurent Grandsimon, Mme Annie Sagnes, M. Jérôme Lurie, Mme Marie-Rose Haurine, M. Hervé Marchand, M. Laurent Cazaux, Mme Agnès Demoury, Mme Florence Marque
- **7 voix « contre »** : M. Jean-Bernard Carrère, M. Romain Estrade, M. Jean-Claude Le Borgne, M. Alain Lescoules, Mme Séverine Mauriès-Lauberton, Mme Elisabeth Pourtet, Mme Magalie Salis

### **Candidature de Mme Elisabeth Pourtet**

La candidate ci-dessus précité obtient un vote à 7 voix « pour » et 8 voix « contre » selon le détail du vote ci-dessous :

- **8 voix « contre »** : M. Grandsimon, Mme Sagnes, M. Lurie, Mme Haurine, M. Marchand, M. Laurent Cazaux, Mme Agnès Demoury, Mme Florence Marque,
- **7 voix « pour »** : M. Jean-Bernard Carrère, M. Romain Estrade, M. Jean-Claude Le Borgne, M. Alain Lescoules, Mme Séverine Mauriès-Lauberton, Mme Elisabeth Pourtet, Mme Magalie Salis

Après vote et délibération du conseil municipal, sont désignés :

- Hervé Marchand au poste de syndic titulaire de la Commission Syndicale de la Vallée de Barèges
- Laurent Cazaux au poste de syndic suppléant de la Commission Syndicale de la Vallée de Barèges

## **SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRIFICATION (SDE)**

Monsieur le maire présente les candidatures suivantes :

- Laurent Grandsimon au poste de délégué du SDE
- Laurent Cazaux au poste de délégué suppléant du SDE

Aucune autre candidature n'étant présentée, il est procédé au vote des délégués.

Après vote du conseil municipal, sont désignés à **8 voix « pour » et 7 voix « contre »** :

- Laurent Grandsimon au poste de délégué titulaire du SDE
- Laurent Cazaux au poste de délégué suppléant du SDE

Avec un vote à selon le détail ci-dessous :

- **8 voix « pour »** : M. Laurent Grandsimon, Mme Annie Sagnes, M. Jérôme Lurie, Mme Marie-Rose Haurine, M. Hervé Marchand, M. Laurent Cazaux, Mme Agnès Demoury, Mme Florence Marque,
- **7 voix « contre »** : M. Jean-Bernard Carrère, M. Romain Estrade, M. Jean-Claude Le Borgne, M. Alain Lescoules, Mme Séverine Mauriès-Lauberton, Mme Elisabeth Pourtet, Mme Magalie Salis

## **REGIE DES THERMES DE LUZ**

La régie des thermes de Luz est composée d'un collège de 8 élus et d'un collège de 4 socio-professionnels désignés par le conseil municipal et qui ne doivent pas avoir de lien marchand direct avec les Thermes.

Monsieur le maire présente les candidatures suivantes :

Pour le collège des élus :

- Laurent Grandsimon
- Annie Sagnes
- Jérôme Lurie
- Marie-Rose Haurine
- Hervé Marchand
- Florence Marque
- Agnès Demoury
- Laurent Cazaux

Pour le collège des socio-professionnels, monsieur Romain Estrade propose sa candidature en tant qu'infirmier de profession puisque, dit-il, tous les postes de délégués sont verrouillés par la majorité et qu'il n'a aucune chance en tant que délégué du collège des élus.

Monsieur le maire propose alors de ne pas désigner le collège des socio-professionnels à cette séance du conseil municipal pour se laisser le temps de la réflexion et examiner s'il est possible d'augmenter le nombre de socio-professionnels.

Le collège des socio-professionnels sera donc désigné ultérieurement.

Après vote et délibération du conseil municipal, sont désignés :

Au collège des élus de la régie des thermes de Luz à 8 voix « pour » et 7 voix « contre »

- Laurent Grandsimon
- Annie Sagnes
- Jérôme Lurie
- Marie-Rose Haurine
- Hervé Marchand
- Florence Marque
- Agnès Demoury
- Laurent Cazaux

Avec un vote selon le détail ci-dessous :

- **8 voix « pour »** : M. Laurent Grandsimon, Mme Annie Sagnes, M. Jérôme Lurie, Mme Marie-Rose Haurine, M. Hervé Marchand, M. Laurent Cazaux, Mme Agnès Demoury, Mme Florence Marque,
- **7 voix « contre »** : M. Jean-Bernard Carrère, M. Romain Estrade, M. Jean-Claude Le Borgne, M. Alain Lescoules, Mme Séverine Mauriès-Lauberton, Mme Elisabeth Pourtet, Mme Magalie Salis

### **OFFICE DE TOURISME**

Le conseil d'administration de l'office de tourisme est composé d'un collège de 5 élus de Luz et d'un collège de 5 socio-professionnels désignés par le maire.

Le maire présente les candidatures pour le collège des élus :

- Laurent Grandsimon
- Annie Sagnes
- Marie-Rose Haurine
- Agnès Demoury
- Laurent Cazaux

Après vote et délibération du conseil municipal, sont désignés au collège des élus selon le détail du vote ci-dessous :

- **8 voix « pour »** : M. Laurent Grandsimon, Mme Annie Sagnes, M. Jérôme Lurie, Mme Marie-Rose Haurine, M. Hervé Marchand, M. Laurent Cazaux, Mme Agnès Demoury, Mme Florence Marque
- **7 voix « contre »** : M. Jean-Bernard Carrère, M. Romain Estrade, M. Jean-Claude Le Borgne, M. Alain Lescoules, Mme Séverine Mauriès-Lauberton, Mme Elisabeth Pourtet, Mme Magalie Salis

- Laurent Grandsimon
- Annie Sagnes
- Marie-Rose Haurine
- Agnès Demoury
- Laurent Cazaux

## Société d'Economie Mixte (SEM) DU PAYS TOY

Les délégués de la commune de Luz Saint-Sauveur au sein de la Société d'Economie Mixte du Pays Toy sont constitués de 5 élus et le maire est président de droit.

Monsieur le maire présente les candidatures suivantes :

- Laurent Grandsimon
- Annie Sagnes
- Florence Marque
- Agnès Demoury
- Laurent Cazaux

Aucune autre candidature n'étant présentée, il est procédé au vote.

Après vote et délibération du conseil municipal, sont désignés :

### Au poste de délégué de la SEM du Pays Toy

- Laurent Grandsimon
- Annie Sagnes
- Florence Marque
- Agnès Demoury
- Laurent Cazaux

Selon le détail du vote ci-dessous :

- **8 voix « pour »** : M. Laurent Grandsimon, Mme Annie Sagnes, M. Jérôme Lurie, Mme Marie-Rose Haurine, M. Hervé Marchand, M. Laurent Cazaux, Mme Agnès Demoury, Mme Florence Marque,
- **7 voix « contre »** : M. Jean-Bernard Carrère, M. Romain Estrade, M. Jean-Claude Le Borgne, M. Alain Lescoules, Mme Séverine Mauriès-Lauberton, Mme Elisabeth Pourtet, Mme Magalie Salis

## MAISON DE RETRAITE « LES RAMONDIAS »

Les représentants de la commune de Luz Saint-Sauveur au conseil d'administration de la maison de retraite « Les Ramondias » sont 2 élus dont le maire

Monsieur le maire présente les candidatures suivantes :

- Laurent Grandsimon
- Florence Marque

Aucune autre candidature n'étant présentée, il est procédé au vote.

Après vote et délibération du conseil municipal, sont désignés au poste de membres du conseil d'administration de la maison de retraite « Les Ramondias »

- Laurent Grandsimon
- Florence Marque

Avec **8 voix pour et 7 voix contre**, selon le détail du vote ci-dessous :

- **8 voix « pour »** : M. Grandsimon, Mme Sagnes, M. Lurie, Mme Haurine, M. Marchand, M. Laurent Cazaux, Mme Agnès Demoury, Mme Florence Marque,

- **7 voix « contre »** : M. Jean-Bernard Carrère, M. Romain Estrade, M. Jean-Claude Le Borgne, M. Alain Lescoules, Mme Séverine Mauriès-Lauberton, Mme Elisabeth Pourtet, Mme Magalie Salis

### **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)**

Le CCAS est composé de 14 membres dont 7 élus et 7 représentants de la Société Civile

Monsieur le maire présente les candidatures suivantes :

Au titre des élus :

- Laurent Grandsimon
- Annie Sagnes
- Jérôme Lurie
- Marie-Rose Haurine
- Hervé Marchand
- Florence Marque
- Agnès Demoury
- Laurent Cazaux

Aucune autre candidature n'est présentée.

Il est procédé au vote.

Après vote et délibération du conseil municipal, sont désignés :

Au titre des élus :

- Laurent Grandsimon
- Annie Sagnes
- Jérôme Lurie
- Marie-Rose Haurine
- Hervé Marchand
- Florence Marque
- Agnès Demoury
- Laurent Cazaux

Avec un **vote à 8 voix « pour » et 7 voix « contre »** selon le détail ci-dessous :

- **8 voix « pour »** : M. Laurent Grandsimon, Mme Annie Sagnes, M. Jérôme Lurie, Mme Marie-Rose Haurine, M. Hervé Marchand, M. Laurent Cazaux, Mme Agnès Demoury, Mme Florence Marque
- **7 voix « contre »** : M. Jean-Bernard Carrère, M. Romain Estrade, M. Jean-Claude Le Borgne, M. Alain Lescoules, Mme Séverine Mauriès-Lauberton, Mme Elisabeth Pourtet, Mme Magalie Salis

## SYNDICATS

### SYNDICAT MIXTE DE LA MAISON DU PARC NATIONAL ET DE LA VALLEE

4 élus du conseil municipal de Luz sont membres du syndicat

Monsieur le maire présente les candidatures suivantes :

- Laurent Grandsimon
- Annie Sagnes
- Florence Marque
- Marie-Rose Haurine

Mme Elisabeth Pourtet et monsieur Jean-Bernard Carrère présentent leur candidature  
Il est procédé au vote.

Après vote et délibération du conseil municipal, sont désignés au poste de représentants de la commune de Luz au syndicat mixte de la maison du Parc National et de la Vallée à **8 voix « pour »** et **7 voix « contre »** :

- Laurent Grandsimon
- Annie Sagnes
- Florence Marque
- Marie-Rose Haurine

Le détail du vote s'établit ainsi :

- **8 voix « pour »** : M. Laurent Grandsimon, Mme Annie Sagnes, M. Jérôme Lurie, Mme Marie-Rose Haurine, M. Hervé Marchand, M. Laurent Cazaux, Mme Agnès Demoury, Mme Florence Marque,
- **7 voix « contre »** : M. Jean-Bernard Carrère, M. Romain Estrade, M. Jean-Claude Le Borgne, M. Alain Lescoules, Mme Séverine Mauriès-Lauberton, Mme Elisabeth Pourtet, Mme Magalie Salis

### SYNDICAT DES THERMES DE BAREGES

Monsieur le maire présente les candidatures suivantes :

- Jérôme Lurie
- Florence Marque

Mmes Magalie Salis et Séverine Mauries-Lauberton présentent leur candidature

Il est procédé au vote.

Après vote et délibération du conseil municipal, sont désignés au poste de représentants de la commune de Luz au syndicat des thermes de Barèges à 8 voix « pour » et 7 voix « contre » :

- Jérôme Lurie
- Florence Marque

Le détail du vote s'établit ainsi :

- 8 voix « pour » : M. Laurent Grandsimon, Mme Annie Sagnes, M. Jérôme Lurie, Mme Marie-Rose Haurine, M. Hervé Marchand, M. Laurent Cazaux, Mme Agnès Demoury, Mme Florence Marque,

- 7 voix « contre » : M. Jean-Bernard Carrère, M. Romain Estrade, M. Jean-Claude Le Borgne, M. Alain Lescoules, Mme Séverine Mauriès-Lauberton, Mme Elisabeth Pourtet, Mme Magalie Salis

### **SYNDICAT DE RAMASSAGE SCOLAIRE**

Monsieur le maire présente la candidature suivante :

- Agnès Demoury

Aucune autre candidature n'étant déposée, il est procédé au vote

Après vote et délibération du conseil municipal, est désigné au poste de délégué de la commune de Luz au syndicat de ramassage scolaire à **8 voix « pour » et 7 voix « contre »** :

- Agnès Demoury

Le détail du vote s'établit ainsi :

- **8 voix « pour »** : M. Laurent Grandsimon, Mme Annie Sagnes, M. Jérôme Lurie, Mme Marie-Rose Haurine, M. Hervé Marchand, M. Laurent Cazaux, Mme Agnès Demoury, Mme Florence Marque,

- **7 voix « contre »** : M. Jean-Bernard Carrère, M. Romain Estrade, M. Jean-Claude Le Borgne, M. Alain Lescoules, Mme Séverine Mauriès-Lauberton, Mme Elisabeth Pourtet, Mme Magalie Salis

### **COMMISSIONS COMMUNALES**

Monsieur le maire présente les commissions communales qui seront au nombre de 7 :

- commission d'ouverture des plis
- commission du personnel communal
- commission des finances
- commission des écoles
- commission des travaux
- commission de sécurité
- commission animations, culture et associations

Monsieur le maire précise qu'il laisse liberté et l'initiative à l'animateur de chaque commission de l'élargir, ponctuellement, à des membres non-élus, habitants de Luz, pour information et concertation.

Monsieur Alain Lescoules explique que compte tenu de la proposition du maire d'ouvrir le 9<sup>ème</sup> poste à un non-élu au SIVOM de l'Ardiden, les 7 élus de l'opposition refusent de siéger dans les commissions.

Monsieur le maire explique qu'étant donné qu'un élu de la majorité se désistera, ce qui laissera un siège à Jean-Claude Le Borgne, il invite l'opposition à revoir sa position par rapport à sa non-participation à des commissions.

Monsieur le maire fait la liste des commissions prévues et donne le nom de chaque animateur

#### **Commission d'ouverture des plis**

**Animateur** : Hervé Marchand

### **Commission du personnel communal**

**Animateur** : Laurent Grandsimon

### **Commission des finances**

**Animateur** : Laurent Grandsimon

### **Commission des écoles**

**Animateur** : Agnès Demoury

### **Commission des travaux**

**Animateur** : Hervé Marchand

### **Commission de sécurité**

**Animateur** : Jérôme Lurie

### **Commission animations, culture et associations**

**Animateur** : Marie-Rose Haurine

## **2.8 – Attributions des adjoints au maire**

Monsieur le maire précise les attributions des 4 adjoints comme demandé par l'opposition de séance :

### **1er adjoint**

Madame Annie Sagnes, 1ère Adjointe, reçoit une délégation de fonction

A ce titre elle est chargée de :

- la gestion de l'activité touristique en relation avec l'office de tourisme de Luz-Saint-Sauveur.
- la gestion des animations et montage de projets
- la mise au point des programmes d'urbanisme et la préparation de réunions relatives à ce domaine d'intervention.
- la gestion des actes d'état civil en l'absence du maire. A ce titre, elle reçoit une délégation de signature.

### **2<sup>ème</sup> adjoint**

M. Jérôme Lurie, 2ème Adjoint, reçoit une délégation de fonction.

A ce titre il est chargé :

- du fonctionnement administratif de la régie des thermes de Luz Saint-Sauveur. A ce titre, il reçoit une délégation de signature pour la certification des services faits, les ordres de service aux entreprises, la réception des travaux, les bons d'engagement, les titres et les mandats relatifs aux dépenses de fonctionnement et d'investissement.
- des actes d'état civil en l'absence du maire et du 1er adjoint. A ce titre, il reçoit une délégation de signature.

### **3ème adjoint**

Madame Marie-Rose Haurine, 3ème Adjointe, reçoit une délégation de fonction. A ce titre elle est chargée :

- de la coordination de la vie associative
- de la préparation de réunions de la commission animation
- des montages de projets associatifs

### **4ème adjoint**

M. Hervé Marchand, 4ème Adjoint, reçoit une délégation de fonction.

A ce titre il est chargé de :

- la gestion des travaux
- la préparation des réunions de la commission des travaux
- la mise au point, en coordination avec la 1ère adjointe, du programme d'investissement et gros entretiens.

## **2.9 – Demande de mise à disposition d'une salle ou local pour les membres de l'opposition**

Les membres de l'opposition demandent la réponse du maire à propos de la mise à disposition d'un local. Monsieur le maire informe qu'il a donné instruction de mettre à disposition de l'opposition des salles de travail, en priorité, mais pas de manière permanente.

Monsieur Lescoules souligne que d'autres services intercommunaux sont hébergés dans la maison du peuple, mais que l'opposition n'y dispose pas d'un local fermé à clef où elle pourrait entreposer des dossiers.

Monsieur le maire fait remarquer que c'est justement parce que d'autres services sont hébergés à la mairie que l'espace est restreint et ne permet pas d'immobiliser un autre local.

L'opposition exprime son mécontentement et informe qu'ils trouveront une solution par leurs propres moyens.

### **A l'issue de ce débat, la séance du conseil municipal est clôturée.**

Monsieur le maire lève la séance

## **Compte-rendu de l'intervention de Monsieur Alain Lescoules lors de la première séance du conseil municipal en date du 4 avril 2014**

### **La déclaration faite en introduction par monsieur Alain Lescoules**

*« Luzéennes, Luzéens,*

*Nous remercions celles et ceux qui nous ont accordé leur suffrage au premier et au deuxième tour. Une très courte majorité a fait le choix du changement ; nous ne pouvons que l'accepter.*

*Nous restons fiers de notre bilan, du travail accompli, de notre disponibilité auprès de vous et de notre excellente gestion des crues. Nous remercions chaleureusement les équipes (cadres, techniciens, personnels du collège, de l'école publique et des administrations, employés des*

structures communales et intercommunales, présidents et bénévoles d'associations) qui ont travaillé en confiance avec nous pendant toutes ces années.

Nous prenons nos responsabilités et siégerons donc à 7 au conseil municipal où nous veillerons au respect de l'intérêt général comme nous l'avons toujours fait.

Nous tenons à remercier tout particulièrement nos colistiers qui n'ont pas été élus pour leur implication dans cette campagne difficile et pour les plus anciens nous tenons à leur témoigner notre reconnaissance pour leur dévouement sans faille à la commune de Luz Saint-Sauveur pendant de nombreuses années.

Plus que jamais, nous gardons Luz au cœur. »

Alain Lescoules et les colistiers de LUZAUCOEUR

Monsieur Alain Lescoules, s'adresse ensuite directement à la majorité, portée par monsieur Laurent Grandsimon, Maire.

« Si je peux me permettre après avoir pris connaissance des articles de presse et notamment celui de la Semaine des Pyrénées, je souhaiterais apporter les commentaires suivants :

**1° Vous avez déclaré être inquiet, Monsieur le Maire, de la situation financière de la commune de Luz.**

Moi ce que je peux vous dire c'est que cela fait 19 ans que je suis élu dont 9 ans en tant que maire et que c'est tous les ans que j'étais inquiet. Chaque année on attendait que la saison d'hiver soit terminée pour savoir à quelle sauce notre budget allait être mangé ! Alors je tiens à vous dire tout d'abord que les comptes administratifs de la commune qui ont été clôturés il y a quelques jours font apparaître un solde positif de 700 000 € auxquels on peut rajouter les indemnités qui seront versées par les assurances (avec lesquelles nous avons des contestations en cours concernant la conduite forcée et les pertes d'exploitation de la microcentrale). Globalement il y aura plus d'1 million d'euros dans les caisses de la commune. C'est largement suffisant puisque les règles comptables exigent que les excédents couvrent en priorité le capital de la dette, cette dernière étant largement inférieure à ce montant là. Vous pourrez donc faire face.

**2° Concernant la microcentrale, j'ai initié les démarches pour en augmenter la rentabilité.**

En effet, par rapport aux travaux importants que nous avons dû réaliser et des amortissements restant à courir, nous allons pouvoir bénéficier à nouveau d'un contrat H07 qui permettra pour les 20 ans à venir, de doubler les recettes que nous avons jusqu'à maintenant. Ce contrat très lucratif vous permettra de faire face à certaines dépenses qui ne manqueront pas de se présenter.

**3° Concernant la centrale thermique « effacement jours de pointe », je vous précise aussi que si du moins le nécessaire est fait, la commune pourra bénéficier d'une prolongation du contrat (puisque normalement ce contrat se termine en 2015, et pourrait être prolongé jusqu'en 2018) Actuellement, il laisse annuellement au moins 170 000 € dans les caisses de la commune.**

**4° Concernant l'annuité des prêts : elle était d'environ de 600 000 € aux alentours des années 2005/2006, elle a été ramenée, malgré tous les investissements que nous avons portés, à 500 000 €.**

Cela permettra à la commune de pouvoir à nouveau utiliser cette différence pour financer de nouveaux projets.

**5° Concernant les Comptes Epargne Temps (C.E.T.) je souhaitais dire également que nous avons signé avec la Direction du Travail des contrats dans le cadre des 35 heures, dans les**

années 2000. En conséquence, j'ai pris, lorsque je suis devenu maire, des dispositions pour provisionner financièrement, dans chacune des structures concernées, les dépenses correspondant aux divers comptes épargne temps.

**5° Concernant la gendarmerie** : je vous remercie d'avoir évoqué le fait que c'était un projet porté par la mandature précédente. Je précise que cela n'a pas été facile. Je me souviens de la réunion avec Madame Rouland Boyer, Sous-Préfète d'Argelès-Gazost accompagnée de monsieur le Commandant du groupement de gendarmerie des Hautes Pyrénées. Ils m'ont annoncé ce jour-là que « la commune d'Esquièze-Sère ne construirait pas une nouvelle gendarmerie. Si la commune de Luz Saint-Sauveur ne la fait pas en tant que chef-lieu de canton, les gendarmes partiront ».

Le cahier des charges étant très strict, on ne pouvait pas la construire n'importe où sachant que très peu de terrains, compte tenu de leur positionnement, répondaient à ses critères. Le seul terrain identifié sur Luz est celui sur lequel s'est porté le choix de l'ancienne municipalité.

Durant ces 3 derniers mois, j'ai rencontré des difficultés quasiment quotidiennes, compte tenu des obstructions qui ont été faites. C'est bien malheureux !

Ceci dit, ce qui me réjouit maintenant, c'est que le projet va pouvoir se réaliser. Il vous a été présenté il y a quelques jours par la directrice générale, avec un taux d'intérêt qui avoisinait les 3,15 % (taux du livret A + 1, 15 % en 2013) ; sachant que le taux du livret A a fortement baissé depuis (1,25 %), le taux du prêt devrait avoisiner les 2,40 %, et laisser une marge plus que confortable entre le montant de l'annuité et les loyers qui seront perçus.

Il faudra gérer l'année de la construction mais nous pourrons aussi compter sur l'apport que pourra générer la vente de l'actuelle gendarmerie, propriété de la commune et dont l'évaluation faite par les services des Domaines couvre largement le besoin d'autofinancement.

**6° Concernant le maintien des services publics communaux** qui me tiennent particulièrement à cœur. En effet, je suis très attaché au service public et aux valeurs qu'il porte, notamment concernant la gestion de l'eau et de l'électricité. Nous avons des outils remarquables qui sont gérés en régie directe pour l'eau et l'assainissement, et au travers du SIVU pour l'électricité avec des équipements enviés. Je salue Henri Castagné et le remercie pour le travail accompli avec son équipe et remercie également les services communaux pour l'eau et l'assainissement.

Pour l'assainissement, je m'étais employé à satisfaire les demandes de nos voisins et amis du Labatsus. L'opportunité née des crues de juin dernier nous a permis de collecter sur notre station d'épuration les eaux usées de l'ensemble des communes depuis décembre dernier. De gros travaux vont être réalisés et financés à 100 % par l'Agence de l'Eau sur notre station d'épuration qui bénéficiera ainsi d'un rajeunissement. Cela nous permettra d'entrevoir des jours meilleurs pour cet indispensable outil. Nous payons des taxes mais en retour elles sont très utiles.

**7° Concernant les dons pour la crue de juin 2013**

Certains, en raison des liens qui unissaient mon conseil municipal aux villes donatrices (Villenave d'Ornon, Lormont, Höchberg, le conseil général de l'Ariège) ont été déposés directement sur le compte de la commune de Luz. J'ai laissé dans le bureau du maire le témoignage de certains d'entre eux au travers de chèques facsimilés.

D'autres dons aux sinistrés ont été adressés à la Communauté des Communes et figurent également dans les comptes de celle-ci.

*J'avais proposé dans un premier temps à l'Amicale des Maires, que ces dons puissent être utilisés pour rembourser les 380 € de franchise de catastrophe naturelle restant à la charge des sinistrés.*

*Ensuite j'avais également fait une demande qui, je l'espère, sera relayée, pour venir aider des associations « sinistrées ». Nous avons demandé à Jazz à Luz, en juillet 2013, de maintenir son festival et le résultat n'a pas été à la hauteur de celui des autres années. J'avais proposé que l'on puisse sur cette enveloppe, qui est confortable malgré tout, prélever 5000 € pour l'association Jazz Pyr, 5000 € pour le comité des fêtes de Barèges pour participer à l'animation de l'été prochain (nous sommes inquiets pour les réservations des cures thermales qui ne sont pas bonnes) et 5 000 € pour le festival de théâtre à Gavarnie.*

**8° En ce qui concerne l'abattoir**, j'espère que vous vous battrez pour reconstruire sur le canton cet outil indispensable au maintien du pastoralisme et à celui de l'A.O.P. Barèges-Gavarnie.

### **9° Concernant les partenariats et jumelages**

*Je vous sensibilise sur les partenariats et jumelages qui ont été initiés pour certains par nos prédécesseurs, pour d'autres par nous. Ce n'est pas facile à faire vivre, nous l'avons fait avec beaucoup d'engagement et nous espérons que vous réserverez un excellent accueil à nos amis d'Höchberg au mois de septembre prochain. Dans tous les cas en ce qui me concerne, j'accueillerai à mon domicile certains de nos amis bavarois.*

### **10° Concernant la mise à disposition d'une salle pour l'opposition**

*Nous souhaitons bénéficier d'une salle à la mairie de Luz. Si cela n'est pas possible, nous demandons une clef pour accéder à l'office de tourisme où la salle de réunion vient d'être réaménagée.*

### **11° Je terminerai en abordant un point majeur et qui concerne la station de ski de Luz Ardiden**

*Malgré les bons résultats de la station de ski cet hiver, Luz Ardiden affichera un besoin de 1,9 millions d'euros à apporter par les 5 communes du SIVOM ; ce qui nous ramènera à peu près à la même somme que l'année dernière.*

*Si nous avons étudié le tracé de remontée lourde entre Luz Ardiden et le village, c'était parce qu'on savait qu'un jour inéluctablement notre salut et celui de la station de Cauterets passeraient par la réalisation d'une remontée qui viendrait de Cauterets à Luz Ardiden. Nous souhaitions voir si de notre côté nous étions en capacité, en tenant compte des recettes qui pourraient être escomptées de part et d'autre, d'équilibrer les comptes de notre station. Nous avons dû nous rendre à l'évidence que ce serait impossible sans l'aide de l'Etat.*

*Donc aujourd'hui je vous dis qu'il sera, à un moment donné, plus que nécessaire, de pouvoir accueillir les cauterésiens à Luz Ardiden sans quoi notre station sera vouée à disparaître.*

*Alors je le dis solennellement, (parce qu'on peut sourire de ces situations, mais moi je ne souris pas !), **il y a un réel danger demain à vouloir vivre tout seul.***

*J'ai lu vos remarques qui précisent que vous aviez l'intention de ramener 300 000 skieurs à Luz Ardiden, Je vous souhaite vivement d'y parvenir ; j'espère que vous aurez plus de chance que nous car, en 9 ans, il n'y a pas eu une seule saison conjuguant à la fois neige, soleil et route propre sur les périodes de forte fréquentation (vacances et week-ends).*

*Je vous souhaite de tout cœur la réussite, car si ce n'était pas le cas, le contribuable luzéen en souffrira beaucoup financièrement et cela ne vous permettra pas de tenir la promesse que vous avez faite de baisser les impôts. Si vous arrivez, dans les 2 -3 ans à venir à ne pas les augmenter, ce sera déjà bien.*

*Je vous félicite, ainsi que vos adjoints, pour votre élection. Je vous remets cette écharpe symbole de notre attachement aux valeurs de la République. J'ai été très honoré de pouvoir la porter durant ces 9 dernières années. J'espère et ne doute pas qu'il en sera de même pour vous.*

*Je vous remercie pour votre écoute »*

*Alain Lescoules,*